

NOTICE D'INFORMATION CYCLOTRON

L'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie (IMPT) vous accueille

Madame, Monsieur,

Des spécialistes se sont concertés pour vous conseiller de venir à l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie-CyberKnife® (IMPT) du Centre Antoine Lacassagne effectuer un traitement un peu particulier, la protonthérapie. Nous allons essayer en quelques pages de vous apporter un maximum d'informations sur les bases théoriques, la réalisation et l'organisation pratique de ce traitement.

Si certaines de ces explications vous semblent insuffisantes ou confuses, n'hésitez pas à en parler soit à votre ophtalmologiste, soit sur place aux membres de l'équipe qui va vous prendre en charge ; tous sont à votre disposition pour vous informer et vous aider.

Si certains détails pratiques vous soucient concernant votre séjour sur place, si vous ne résidez pas dans la région niçoise, **n'hésitez pas à téléphoner au (33) 04 92 03 10 80**. S'il nous est impossible de vous répondre immédiatement, nous vous rappellerons pour éclaircir et régler ces problèmes.

Si au cours de votre traitement certaines choses vous semblent curieuses, anormales, peu claires, soyez aimables de bien vouloir nous en parler ; soit de vive voix, soit par écrit. Vos remarques, vos critiques nous sont nécessaires pour améliorer la qualité du service mis à votre disposition et nous vous remercions à l'avance de prendre quelques minutes pour remplir et nous remettre, en fin de séjour, le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis à votre arrivée dans le service.

Enfin, nous vous signalons que, compte tenu de l'évolution des techniques, les renseignements vous concernant font l'objet d'un recueil et d'un archivage informatisés répondant aux règles de la CNIL. Vous avez accès sur votre demande à ces informations et disposez d'un droit de rectification.



SOMMAIRE

2

TRAITEMENT

1. Comment se déroule votre séjour ?
2. La Préparation du traitement :
La confection du masque et les simulations
3. Comment se déroule une séance
de protonthérapie?
4. Conseils pratiques

1

ACCUEIL

1. Informations générales
2. À qui avez-vous à faire ?
Les possibilités d'hébergement

3

INFOS PRATIQUES

1. Accès à l'IMPT
2. Moyens de transport
3. Le Centre Antoine Lacassagne
Adresses utiles



ACCUEIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après la petite intervention au cours de laquelle l'ophtalmologiste a mis en place des repères (clips de tantale) à la surface de l'œil, vous êtes adressé(e) à l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie (IMPT) du Centre Antoine Lacassagne à Nice afin de réaliser votre traitement par protonthérapie.

Pour ce faire nous utilisons des protons. Ce sont des ions Hydrogène accélérés à une grande vitesse dans un cyclotron, ce qui leur permet de pénétrer dans les tissus. Leur pénétration se fait sur une surface et à une profondeur très précises, les rendant très utiles pour traiter de petites régions de l'œil.

Ce traitement est tout à fait indolore.

Bien que la séance de traitement soit très courte, de l'ordre d'une dizaine de secondes, elle demande une préparation très soigneuse et assez longue. Ceci nécessitera que vous fassiez en général un séjour de deux semaines à Nice.

Le but de la première semaine est :

- de réaliser un examen scannographique destiné à vérifier les mensurations et la forme de votre œil,
- de réaliser le masque et l'empreinte dentaire qui vous permettront de ne pas bouger dans le fauteuil de traitement,
- de prendre les radiographies nécessaires pour localiser les repères à la surface de votre œil,
- de concevoir et de calculer les données de votre traitement.
- de contrôler la faisabilité de votre traitement par une «simulation»
- de réaliser une séance de vérification finale des paramètres du traitement,
- de vous voir en consultation d'annonce au cours de laquelle vous serez informé(e) des modalités du traitement, votre consentement sera recueilli et votre programme personnalisé de soins et de surveillance établi.

Vous serez donc appelé à avoir 2 ou 3 rendez-vous sur site au cours de cette première semaine.

La complexité de ce travail de préparation fait que nous ne sommes pas toujours à même de vous fixer à l'avance le planning des rendez-vous, ne sachant pas combien de temps nous allons passer sur la spécificité de votre dossier.

Lors de la 2^{ème} semaine auront lieu les séances de traitement. Dans la plupart des cas et suivant votre pathologie ; vous aurez en général quatre séances étalées sur la semaine (une par jour) et souvent du mardi au vendredi.



Le séjour durera donc environ 14 jours.

Toutefois certaines affections peuvent nécessiter des durées de traitement et de séjour différentes qui vous seront indiquées.

Il est rare mais possible que pour des raisons pratiques la semaine de préparation soit séparée du traitement et que deux séjours distincts soient nécessaires.

Les dates de vos rendez-vous seront communiquées dès que possible et un hébergement sur place peut vous être proposé pour la durée de vos séjours ainsi que pour un accompagnant éventuel dans une maison d'accueil ; « La Consolata » à proximité de votre lieu de traitement. Les modalités concernant cet hébergement sont précisées dans un document spécifique qui vous sera remis en complément si vous êtes intéressé et concerné.

À QUI ALLEZ-VOUS AVOIR AFFAIRE ?

La secrétaire du service est votre premier contact, elle va organiser votre séjour avec nous et va vous servir d'intermédiaire avec tous les membres de l'équipe et avec la Maison d'accueil « la Consolata » si vous y êtes hébergé(e). Vous rencontrerez ensuite les manipulateurs qui vont vous prendre en charge pour les simulations et les traitements.

Un médecin est aussi présent chaque jour, il est à votre disposition pour vous renseigner. Il est le responsable de votre traitement avec les physiciens qui, quotidiennement, mesurent, calculent, vérifient tous les paramètres de la machine et de votre traitement.

POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT LORS DE VOTRE SÉJOUR À NICE

Plusieurs solutions sont possibles :

1. HÉBERGEMENT PAR VOS PROPRES MOYENS

Vous pouvez avoir de la famille ou des amis susceptibles de vous accueillir pendant le traitement. Peut-être préférez-vous séjourner à l'hôtel pendant cette période, mais nous ne pouvons pas vous proposer d'aide financière.

2. L'HOSPITALISATION AU CENTRE ANTOINE LACASSAGNE OU AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE NICE

Si cela est médicalement nécessaire, votre médecin traitant ou votre ophtalmologiste se mettront en rapport avec nous pour que nous puissions organiser votre hospitalisation. Les transports jusqu'au service de protonthérapie seront alors assurés par les soins des services d'hospitalisation. Si besoin, des modalités de transport sanitaire entre votre domicile et le CAL ou le CHU seront mises au point avec vos médecins habituels.

3. L'HÉBERGEMENT À "LA CONSOLATA"

Si votre état ne nécessite pas une hospitalisation et si vous n'avez pas de moyens d'hébergement à Nice, nous pouvons organiser votre séjour en pension complète dans notre Maison d'Accueil Hospitalière non médicalisée, située à proximité de l'installation de l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie, dans un cadre agréable et calme.

Vous pouvez venir accompagné dans la mesure des places disponibles.

Le programme médical prévu pour vous ne prévoit pas automatiquement l'hébergement dans la Maison d'Accueil.

Vous devez en faire la réservation par téléphone au : **04 93 83 78 12** (du lundi au vendredi 8h à 17h, le samedi de 8h30 à 11h30, le dimanche de 14h à 18h) ou par email au : consolata@nice.unicancer.fr

Si certains jours, nous sommes sûrs de ne pas vous faire venir à l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie, vous aurez la possibilité de vous rendre dans Nice soit en taxi, soit par les transports urbains (ligne n°60 qui va jusqu'à la gare routière au centre de Nice ; pour le retour prendre le 60 passant par Saint-Antoine Ginestière), assez peu fréquents. (voir moyens de transport p. 16)



VOUS RENDRE À L'IMPT

En l'absence d'hébergement à la Consolata, il vous faudra

- soit vous rendre à l'IMPT par vos propres moyens
- soit vous y faire conduire par vos proches
- soit prendre un taxi ou un Véhicule Sanitaire Léger (VSL ou ambulance taxi) si vous remplissez les conditions CPAM et que le médecin l'autorise.

Sur prescription médicale du médecin du Centre, les transports jusqu'à l'IMPT et le retour seront assurés par l'Établissement.

Si vous êtes hébergé à la Consolata, un système de navettes est mis à disposition à heure fixe pour vous rendre à l'IMPT et retour.



TRAITEMENT

COMMENT SE DÉROULE VOTRE SÉJOUR ?

Le lundi matin, vous passerez un scanner à l'IMPT. **Cet examen n'a pas pour but de faire un diagnostic** ; il est destiné à nous permettre d'adapter au mieux les caractéristiques de votre traitement à l'anatomie de votre œil.

Vous viendrez ensuite à l'IMPT pour que nous réalisons la «première simulation». Au cours de celle-ci, nous fabriquerons l'empreinte dentaire et le masque qui vous permettront de rester bien immobile (voir chapitre suivant). Ensuite, nous prendrons des radios de votre œil. Sur ces radios, seuls les clips et les structures osseuses sont visibles ; elles nous permettront de construire sur ordinateur un modèle de votre œil permettant d'élaborer votre plan de traitement.

Ce plan prévisionnel sera vérifié lors de la seconde simulation afin que nous disposions de toutes les informations nécessaires à votre traitement. Lors du rendez-vous suivant (le plus souvent le jeudi ou le vendredi), nous vérifierons que l'ensemble des paramètres et appareillages de votre traitement est correct. C'est pour nous la dernière simulation : elle n'est cependant pas systématique et le nombre total de simulations peut dans certains cas être réduit à deux au lieu de trois sans conséquence pour votre traitement.



Un médecin vous verra en consultation et vous donnera, si vous le désirez, toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de votre traitement et de ses suites ; il recueillera votre consentement pour la réalisation du traitement.

Au cours de cette consultation sera établi votre programme personnalisé de soins et de surveillance afin que vous puissiez vous organiser au mieux après le traitement. Si vous en ressentez la nécessité, un soutien psychologique vous sera proposé.



Vous pourrez ensuite vous reposer pendant le week-end ou rentrer quelques jours chez vous si le traitement n'a pas lieu la semaine suivante.

Votre traitement est entièrement personnalisé, c'est la raison pour laquelle il y a un délai entre la préparation et le traitement lui-même. Ce délai est nécessaire pour fabriquer les accessoires utiles et mesurer tous les paramètres de votre traitement.

Les séances de traitement auront lieu chaque jour, généralement du mardi au vendredi inclus. L'horaire peut varier d'un jour à l'autre et les séances peuvent avoir lieu le matin, l'après-midi ou en début de soirée, selon les autres activités du cyclotron qui produit le faisceau de protons. C'est la raison pour laquelle il est préférable de **prévoir votre retour le samedi**.

Malgré le soin que nous prenons dans l'établissement des rendez-vous, il se peut que vous deviez patienter notamment en raison de la rotation espacée des navettes (si vous optez pour ce moyen de transport).

LA PRÉPARATION DU TRAITEMENT : LA CONFECTION DU MASQUE ET LES SIMULATIONS

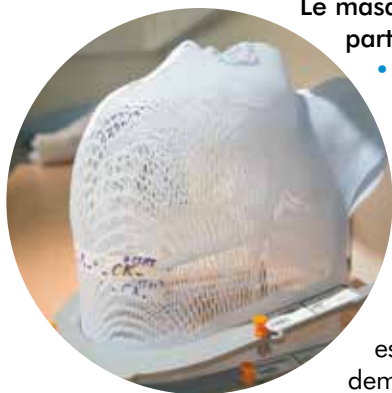
Vous allez être assis dans un fauteuil spécialement conçu pour la protonthérapie. La région de votre œil qui doit recevoir le traitement est petite et votre tête doit rester parfaitement immobile pour que nous ayons la certitude de parfaitement diriger le faisceau de protons. Pour cela, la première phase du traitement consiste à fabriquer votre support-tête ou masque de traitement.



Le masque de traitement est en réalité composé de deux parties :

- une empreinte dentaire (confectionnée avec des produits dentaires spéciaux pour prise d'empreinte)
- le masque fabriqué dans une feuille de plastique thermoformable qui va mouler la partie supérieure de votre visage. Cette feuille est un peu chaude (supportable!) et humide. En refroidissant, la feuille durcit et garde sa forme.

L'ensemble est monté sur un cadre qui lui-même est fixé sur le fauteuil. Cette étape prend environ une demi-heure et précède la simulation et la préparation du plan de traitement.

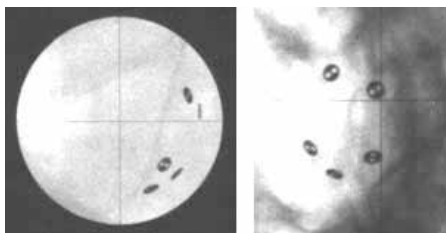


DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE SIMULATION

Le fauteuil sur lequel vous êtes installé(e) va alors être tourné et glissé en face de l'appareil de protonthérapie. Il est bloqué à quelques centimètres de l'appareil. Nous vous demanderons de regarder directement une petite lumière rouge. Ne vous inquiétez pas si l'œil malade ne voit pas bien, nous pourrons vous faire regarder avec l'autre œil qui servira alors à guider l'œil malade dans la bonne direction.

Nous réalisons des radios de face et de profil qui montrent la position des repères placés sur votre œil par l'ophtalmologiste.

Les clips vus de face et de profil sur les radios



ÉLABORATION DU PLAN DE TRAITEMENT

A partir de la position des clips entrée dans l'ordinateur, des informations données par l'ophtalmologiste, de l'analyse des données de votre scanner et des différentes explorations réalisées, nous pourrons reconstruire la zone à traiter, déterminer la position optimale dans laquelle vous devrez fixer votre regard durant le traitement et calculer la répartition de la dose dans votre œil. Ces opérations d'élaboration du plan de traitement peuvent être plus ou moins longues, c'est la raison pour laquelle la seconde simulation n'intervient généralement que le mardi ou le mercredi.

LA SECONDE SIMULATION

Au cours de cette séance, nous allons vous mettre en place comme lors de la première simulation, avec votre masque et votre empreinte dentaire. Vous regarderez la lumière rouge et nous prendrons des clichés jusqu'à ce que votre œil soit dans la position que nous aurons choisie pour le traitement. Nous vérifierons comment protéger au mieux vos paupières. Si nécessaire, nous mettrons un collyre anesthésiant pour pouvoir installer de petits accessoires permettant de tirer vos paupières en dehors du champ d'irradiation. Parfois nous mettrons aussi en place un gel échographique sur votre œil ou votre paupière afin d'optimiser le traitement.

Ces éventualités ne sont pas obligatoires et sont adaptées à votre cas et personnalisées en fonction de votre anatomie.

Si nous avons fait une anesthésie locale, nous mettons ensuite une compresse que vous devrez garder deux heures.

LA TROISIÈME SIMULATION (NON SYSTÉMATIQUE)

Elle va se dérouler comme la seconde, mais avec les accessoires fabriqués spécialement pour vous. C'est une répétition du traitement, une séance à blanc.

COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE SIMULATION OU DE PROTONTHÉRAPIE ?

Vous êtes assis(e) sur un fauteuil motorisé qui peut se déplacer de manière très précise dans les trois dimensions de l'espace (de haut en bas, de gauche à droite, d'arrière en avant). Grâce à votre masque personnalisé, votre immobilité est assurée ainsi que la reproductibilité du traitement.

Le fauteuil est monté sur des rails et une fois que vous êtes correctement installé(e) dans le masque, le fauteuil est amené en place, en face du collimateur.

Vous fixez alors une petite lumière pour orienter votre regard dans la position adéquate pour le traitement. Le bon positionnement est vérifié par la prise de radiographies de contrôle. Le plus souvent il faudra ajuster l'ensemble du positionnement. Nous serons amenés à modifier la position du fauteuil et/ou de la lumière, généralement de quelques dixièmes de millimètre, et à prendre plusieurs radiographies de contrôle.

Ce temps de mise en place peut prendre de 10 à 30 minutes. Il est capital pour assurer la précision et la sécurité nécessaires au traitement.

S'il s'agit d'une séance de traitement, une fois ce positionnement effectué de

manière très précise, nous quittons la salle pour mettre en route l'irradiation. Vous serez seul(e) pendant moins d'une minute.

Pendant que vous recevez le traitement vous êtes en permanence surveillé(e) par deux caméras, l'une vous visualisant sur le fauteuil, l'autre centrée sur votre œil. De cette façon, nous sommes à même d'interrompre immédiatement votre traitement si votre œil n'est plus dans la bonne position. Dans ce cas, nous rentrons dans la salle pour vous repositionner exactement.

Le traitement dure dix secondes environ et est commandé depuis le pupitre de contrôle à l'extérieur de la salle.

Un traitement complet comprend le plus souvent quatre séances données en quatre jours. Cependant, certaines affections nécessitent des modalités différentes et un nombre de séances différent.

CONSEILS PRATIQUES PENDANT ET APRÈS LE TRAITEMENT

PENDANT LE TRAITEMENT :

Le traitement peut rendre votre œil rouge, de même que la paupière qui peut aussi gonfler, mais ce n'est pas fréquent. Ces réactions varient d'une personne à l'autre selon la partie de l'œil qui reçoit le traitement, mais elle peut être minimisée si vous prenez soin de votre œil et de vos paupières.

Chaque fois que cela est possible nous mettons en place, après anesthésie locale par collyre, des instruments permettant d'écarter vos paupières du faisceau de protons. Dans ce cas, il n'y a pas de réactions au niveau de la paupière.

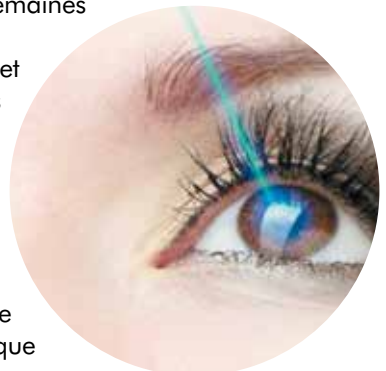
A partir du premier jour du traitement, n'utilisez pas de crèmes, lotions ou produits de maquillage ou de démaquillage sur vos paupières.

En règle générale, il ne faut pas vous frotter l'œil ni mettre de gouttes ou de pommades autres que celles qui vous ont été prescrites par votre ophtalmologiste ou l'équipe de l'IMPT, pendant le traitement et les semaines qui suivent.

Lavez la peau autour de votre œil avec précaution et tamponnez doucement pour sécher. Ne frottez pas votre œil ou votre paupière.

Appliquez des compresses d'eau froide sur vos paupières pendant dix minutes, plusieurs fois par jour. Ceci calmera la peau de vos paupières.

Si un collyre anesthésique a été mis dans votre œil, gardez l'œil couvert environ deux heures après le traitement, mais laissez-le ensuite à découvert chaque



fois que possible. Si vous êtes dehors et qu'il y a du vent, vous pouvez trouver plus confortable d'appliquer un pansement pour couvrir votre œil, mais il faut l'enlever lorsque vous êtes à l'intérieur.



Portez des lunettes de soleil avec des verres de grande taille, bien enveloppants, dès que le temps est clair. Si votre paupière est irradiée, nous vous recommandons de porter un chapeau ou une casquette lorsqu'il y a du soleil, car la peau gardera toujours localement une sensibilité plus importante.

Si vous avez un problème au cours de votre traitement, n'hésitez pas à nous poser des questions ; tous les membres de l'équipe sont à votre disposition.

En cas d'urgence en dehors des heures ouvrables, veuillez appeler l'interne du service d'ophtalmologie de l'hôpital (04 92 03 37 42 ou 37 01) en précisant que vous êtes en cours de traitement à l'IMPT.

APRÈS LE TRAITEMENT :

La réaction au traitement va durer quatre à six semaines après la fin de la protonthérapie et pendant ce temps, il vous faudra prendre bien soin de votre œil et de votre paupière et voir régulièrement votre ophtalmologiste.

Votre œil et vos paupières (si elles ont été irradiées) deviendront certainement plus rouges, dans la zone traitée, que pendant le traitement. La paupière peut gonfler. Si une ampoule se forme sur votre paupière, elle cicatrisera plus vite si vous la laissez à l'air et si vous évitez d'appliquer crèmes ou lotions autres que celles prescrites par votre ophtalmologiste.

Continuez de prendre soin de la peau autour de votre œil et poursuivez l'application de compresses froides jusqu'à ce que la rougeur ait disparu.

Une fois la rougeur disparue vous pouvez réutiliser crèmes et lotions.

Parfois, le matin au réveil, vos paupières peuvent être collées ensemble : humidifiez les avec un peu de coton et d'eau bouillie rafraîchie. Soyez aussi doux que possible.

Si la peau de votre paupière a été irradiée, elle sera toujours plus sensible au soleil et des précautions devront être prises si vous êtes souvent exposé(e) au soleil. Portez des lunettes de soleil avec des verres de grande taille dès que le temps est clair. N'exposez pas vos paupières au soleil, surtout pendant les mois d'été ou à la montagne; portez alors des lunettes de soleil enveloppantes ou avec des protections latérales, un chapeau ou une casquette.

Toute douleur au niveau de l'œil lui-même, toute majoration des troubles visuels ou tout mal de tête important doit vous faire consulter d'urgence votre ophtalmologiste traitant car ces signes peuvent traduire une augmentation anormale de la tension intra-oculaire ou un décollement de la rétine.

L'ophtalmologiste qui vous a adressé(e) à l'IMPT doit vous revoir entre quatre et six mois après la fin de la protonthérapie. N'oubliez pas de prendre rendez-vous avec lui.

Il vous sera conseillé de voir votre ophtalmologiste traitant plusieurs fois pendant six à huit semaines après le traitement, le premier rendez-vous devant être pris la semaine suivant la fin de la protonthérapie. Ensuite, il vous fixera les rendez-vous nécessaires. Nous vous demandons de bien vouloir le revoir très régulièrement afin qu'il puisse suivre votre évolution. Si des collyres vous ont été prescrits, continuez de les utiliser jusqu'à votre premier rendez-vous avec lui.

Du point de vue clinique, il faut généralement plusieurs mois pour que la tumeur commence à se stabiliser ou à diminuer. C'est un phénomène normal qui ne doit pas vous inquiéter. De même, il est possible qu'elle ne disparaisse jamais complètement tout en étant inactive.

Ces considérations sont d'ordre général et les délais mentionnés sont approximatifs. Les variations sont importantes d'une personne à l'autre du fait, entre autres, de la position et de la taille de la région traitée.

En tout état de cause, des effets secondaires ne peuvent survenir qu'au niveau de l'œil et des paupières traitées et nulle part ailleurs dans l'organisme. Vous pouvez donc subir tous les traitements nécessaires, en particulier dentaires, sans avoir quoi que ce soit à redouter du fait de la protonthérapie.

Chaque fois que cela est réalisable nous faisons tout notre possible pour protéger la vision de l'œil que nous traitons ; il se peut que, en fonction de la localisation de la tumeur, cela soit impossible et que dans l'avenir la fonction visuelle diminue beaucoup ou disparaisse. Le médecin de l'IMPT vous informera sur le devenir probable de votre vision au cours de la consultation que vous aurez avec lui. Vos médecins seront de toutes façons, tenus informés par courrier des résultats prévisibles du traitement. Enfin, un suivi général sera le plus souvent nécessaire et organisé par le service d'ophtalmologie dans lequel les clips ont été mis en place, en accord avec votre ophtalmologiste traitant. Là aussi, nous nous tenons à votre disposition pour vous informer et parler avec vous.

Les clips de tantalum qui ont été mis en place sur votre œil peuvent y rester sans aucun problème ; ils sont amagnétiques et vous pouvez donc subir un examen par résonance magnétique sans avoir à redouter de complications. Signalez la présence des clips, mais dites bien qu'ils sont insensibles au champ magnétique. Ceci sera mentionné sur le formulaire de consentement qui vous sera remis après la consultation médicale

INFOS PRATIQUES

ACCÈS À L'IMPT

PAR L'AUTOROUTE

Sortir à «NICE SAINT-AUGUSTIN», passer sous le toboggan de la route Nationale 202, continuer tout droit.

ITINÉRAIRE 1

Puis au fond monter à gauche. (suivre Jardin Botanique)

Tenir ensuite sa droite pour prendre l'**Avenue Sainte-Marguerite**. Après le premier virage à droite, prendre la première à gauche l'**Avenue Louis Cappati, ex- Traverse des Gardes Mobiles**. Monter jusqu'à la **Corniche Fleurie**, face à l'entrée du Jardin Botanique (surplombé par le bâtiment du Cyclotron). Tourner à droite dans l'**Avenue de la Corniche Fleurie** et continuer sur environ 500 m, jusqu'au feu tricolore: prendre à gauche l'**Avenue Raoul-Dufy** et la suivre en montant jusqu'à l'**Avenue de la Lanterne**.

Tourner à gauche dans cette avenue et continuer de monter jusqu'au sommet de la colline. Vous trouverez à gauche un rond-point avec l'entrée de l'IMPT. Descendre la route jusqu'en bas où vous pourrez vous garer devant le bâtiment médical.

ITINÉRAIRE 2

Puis au fond monter à droite et suivre l'**Avenue Henri Matisse** jusqu'au croisement avec le **Boulevard Napoléon III** (2^{ème} feu tricolore), prendre ce dernier à gauche et le continuer jusqu'au 5^{ème} feu tricolore. Prendre à gauche **Boulevard de Montréal**. En haut prendre à gauche l'**Avenue de la Lanterne**. Après le groupe scolaire, vous trouvez à droite un rond-point avec l'entrée de l'IMPT. Descendre la route jusqu'en bas où vous pourrez vous garer devant le bâtiment médical.

PAR LE BORD DE MER

ITINÉRAIRE 3

En venant de la direction de Marseille, après avoir franchi le Var suivre la direction DIGNE, passer sous la route du bord de mer, sous l'autoroute, continuer mais ne pas prendre le toboggan, rester à droite ; prendre à droite au feu tricolore pour rejoindre les itinéraires précédents à la Digue des Français.

ITINÉRAIRE 4 (NON INDIQUÉ SUR LE PLAN)

En venant de Nice-Centre, suivre la **Promenade des Anglais**, passer devant l'hôtel «**RADISSON SAS**».

Au deuxième feu tricolore, prendre à droite l'**Avenue des Bosquets** (au niveau de l'entrée de la voie rapide). Passer sous la voie rapide, monter l'**Avenue F. Giordan** jusqu'au feu tricolore, prendre le **Boulevard Napoléon III** à gauche, puis au feu tricolore **Boulevard de Montréal** à droite. En haut prendre à gauche l'**Avenue de la Lanterne**. Après le groupe scolaire, vous trouvez à droite un rond-point avec l'entrée de l'IMPT. Descendre la route jusqu'en bas où vous pourrez vous garer devant le bâtiment médical.

On peut aussi rejoindre les itinéraires précédents en continuant la promenade des Anglais et en suivant les directions Digne et autoroute au niveau de l'aéroport.

ATTENTION, si vous prenez un taxi, précisez bien l'adresse de l'IMPT : 227 avenue de la Lanterne. Si vous indiquez Centre Antoine Lacassagne, vous aboutirez à l'hôpital principal, de l'autre côté de Nice !

ITINÉRAIRE 1 : plus court mais plus sinueux

ITINÉRAIRE 2 : plus long mais plus facile

ITINÉRAIRE 3 : par le bord de mer en venant de Marseille



LES MOYENS DE TRANSPORT

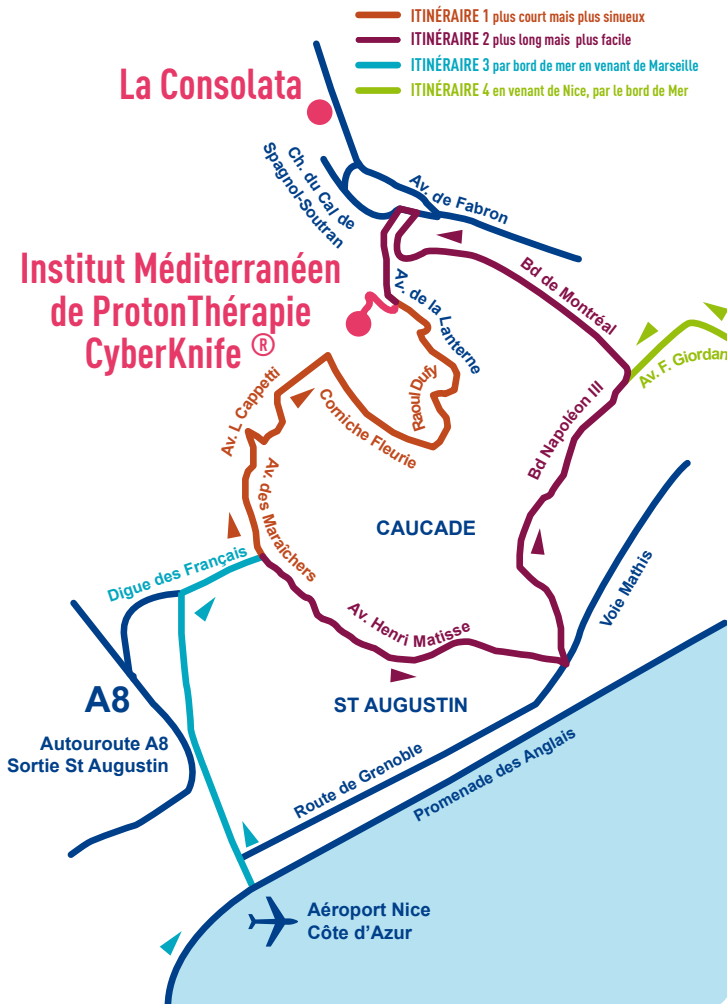
POUR VENIR À NICE

Nice, capitale de la Côte d'Azur, est de ce fait facile à joindre depuis la plupart des régions de France et de l'étranger, soit par l'avion, soit par le train, soit par la route.

- **PAR L'AVION** : l'Aéroport International de «Nice-Côte-d'Azur» est en relation régulière avec un très grand nombre de villes de France, d'Europe et du monde. Il est situé à environ 10 minutes en voiture de l'IMPT.

- **PAR LE TRAIN** : le réseau SNCF permet de rejoindre Nice depuis l'ensemble des régions de France. La gare de Nice est située au centre ville mais elle se trouve seulement à dix minutes en taxi du site de l'IMPT. Les liaisons internationales sont assurées par la SNCF avec l'ensemble du système ferroviaire européen.

• **EN VOITURE** : l'accès autoroutier à Nice depuis l'ensemble de la France et de l'Europe est très aisé par l'autoroute A8. La sortie « NICE-Saint-Augustin » se trouve au pied de la colline sur laquelle l'IMPT a été implanté, à moins de cinq minutes de l'entrée de l'installation (voir : accès à l'IMPT).



À L'INTÉRIEUR DE NICE

- **LES TAXIS** : bien qu'assez onéreux, ils représentent le moyen le plus simple et le plus rapide pour venir de l'aéroport ou de la gare SNCF. Si le remboursement des transports vous a été accordé, n'oubliez pas de demander une fiche au conducteur afin de pouvoir la joindre au bon de transport que nous vous établirons.
- **LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS** : le réseau d'autobus vous permettra d'accéder à la colline de la Lanterne ou de rejoindre Nice. La ligne 60 passe avenue de Fabron, arrêt Cal de Spagnol à côté de la Consolata. A 8h00, elle va jusqu'au centre ville. Au-delà de 8h25, il vaut mieux s'arrêter à Ferber et prendre le 12 qui passe tous les $\frac{1}{4}$ d'heure et rejoint la gare SNCF en passant par le centre ville. Pour le retour, le 60 partant à 17h35 de la Gare routière vous ramène à la Consolata. Autrement, il faut prendre le 12 jusqu'à Ferber et changer pour reprendre le 60 de 16h ou de 17h.
- **LA NAVETTE AÉROPORT / CENTRE VILLE** : un service très fréquent relie l'aéroport au centre ville par la Promenade des Anglais.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en joignant «Lignes d'Azur» au 0810061006 ou www.lignesdazur.com



LE CENTRE ANTOINE LACASSAGNE

Le Centre Antoine Lacassagne est l'un des vingt Centres français de Lutte contre le Cancer, réunis au sein de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer. Il a été ouvert en 1961 grâce à la volonté du Docteur Vincent Paschetta, son premier directeur. Cet établissement privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique et régi par le Code de la Santé Publique, participe au service public depuis 1977. Il a, selon l'ordonnance du 3 Octobre 1945, pour mission :

«le dépistage, l'examen, l'hospitalisation et le traitement des malades, la surveillance prolongée des résultats thérapeutiques, l'établissement et la tenue des dossiers médicaux, les recherches sur l'étiologie, la prophylaxie et la thérapeutique».

Pour répondre à sa mission et à sa vocation pluridisciplinaire, le Centre Antoine Lacassagne dispose de:

- services d'hospitalisation conventionnelle, de semaine et de jour répartis entre les différentes disciplines (chirurgie, médecine oncologique, radiothérapie, curiethérapie, ORL etc...)
- services techniques rassemblant la radiothérapie, la radiologie (avec la scanographie et la résonance magnétique), la médecine nucléaire et les laboratoires, radio-immunologie, oncopharmacologie, oncohématologie, radiobiologie et informatique.
- 600 personnes, y compris le personnel médical, assurent le fonctionnement de l'établissement.

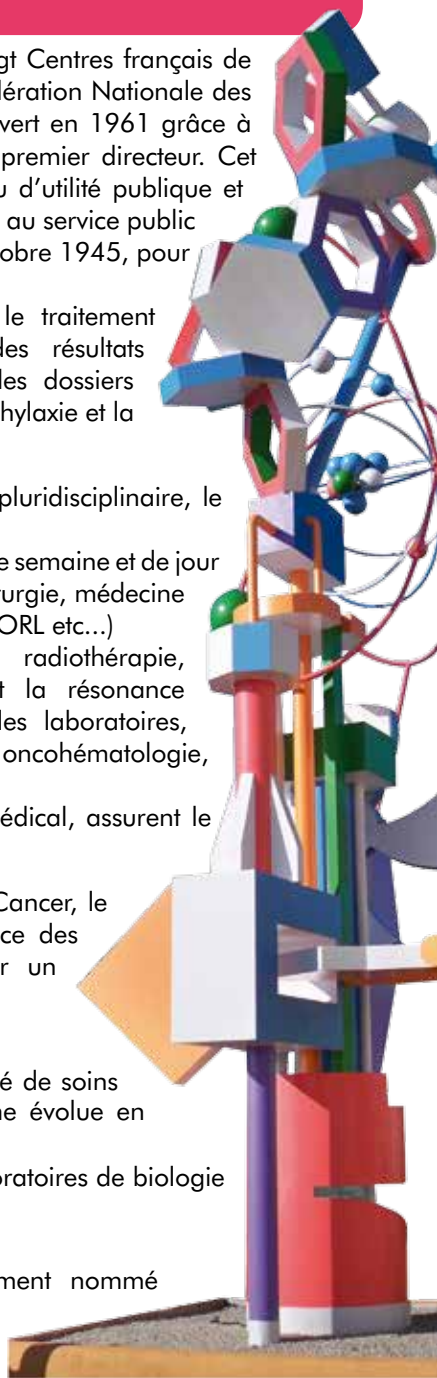
Comme les autres Centres de Lutte contre le Cancer, le Centre Antoine Lacassagne est, à la différence des autres établissements hospitaliers, dirigé par un médecin nommé par le Ministre de la Santé.

Pour faire face à l'accroissement de son activité de soins et de recherche, le Centre Antoine-Lacassagne évolue en permanence:

En 1968 : construction d'une aile pour les laboratoires de biologie et d'anatomo-pathologie

En 1977 : surélévation du bâtiment initial

En 1980 : construction du deuxième bâtiment nommé Fondation Vincent-Paschetta en hommage au fondateur



En 1988 : construction d'un troisième bâtiment à l'ouest de Nice, destiné à accueillir le Cyclotron Médicyc.

En 2006 : début des travaux de l'Institut Universitaire de la Face et du Cou

En 2011 : Ouverture de l'IUFC

En 2016 : Inauguration de l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie (IMPT)

Cette extension des bâtiments a permis de développer non seulement l'hospitalisation et les services de soin et de diagnostic mais aussi la radiothérapie, la curiethérapie et les laboratoires, donnant au Centre la possibilité d'entreprendre et de poursuivre d'importants programmes de recherche clinique.

LES ADRESSES UTILES À NICE

Centre Antoine Lacassagne

Directeur Pr Emmanuel BARRANGER

Insitut Méditerranéen de ProtonThérapie - CyberKnife®

227 avenue de la Lanterne - 06200 NICE

Tél. 04 92 03 10 80 et 10 84 - Fax 04 92 03 10 96

Email : protontherapie@nice.unicancer.fr

Site internet : www.protontherapie.fr

LA CDU - Commission des Usagers

33 avenue de Valombrese - 06189 Nice Cedex 2

Contact secrétariat 04 92 03 15 33

"LA CONSOLATA"

Maison d'Accueil Hospitalière

291 avenue de Fabron - 06200 Nice

Tél. 04 93 83 78 12

Email : consolata@nice.unicancer.fr

CHU NICE

Service d'Ophthalmologie

HÔPITAL PASTEUR 2

30 avenue de la Voie Romaine

06000 Nice

Tél. 04 92 03 37 37



NOS COORDONNÉES

Chef de Département Pr Jean-Michel HANNOUN-LEVI - Contact 04.92.03.16.23
Responsable Physique Médicale M. Joël HERAULT - Contact 04.92.03.10.85

SITE EST

Responsable médical

Dr BENEZERY

Cadre Coordonnateur

Mme CIPPOLINI 04.92.03.12.82

ADMISSIONS - ACCUEIL 04.92.03.16.65

Manipulateurs Coordonnateurs

04.92.03.12.62

Dr ALOI - Dr LAM CHAM KEE

04.92.03.13.66 Fax : 04.92.03.13.09

Dr BENEZERY - Dr DOYEN

Dr DARCOURT (Dentiste)

04.92.03.12.69 Fax : 04.92.03.13.09

Pr GERARD - Dr SUMODHEE

04.92.03.12.60 Fax : 04.92.03.15.70

Pr HANNOUN LEVI Curiothérapie

04.92.03.16.23 Fax : 04.92.03.15.70

Dr BONDIAU - Dr CHAND FOUCHE

Dr CLAREN

04.92.03.12.61 Fax : 04.92.03.13.09

Dr FALK - Dr NATALE - Dr SICURANI

04.92.03.16.74 Fax : 04.92.03.15.70

SALLES DE TRAITEMENTS

Salle TOMO 1 RUBIS 04.92.03.12.64

Salle TOMO 2 OPALE 04.92.03.12.63

Salle TOPAZE 04.92.03.16.70

Salle SAPHIR 04.92.03.16.71

Curiothérapie 04.92.03.11.98

SITE OUEST

INSTITUT MEDITERRANEEN DE PROTONTHERAPIE - CYBERKNIFE®

Responsable médical

Dr CLAREN

Cadre Coordonnateur

Mme TARTAMELLA 04.92.03.10.75

ADMISSIONS - ACCUEIL 04.92.03.10.84

CYCLOTRON

Dr ALOI - Dr CLAREN

04.92.03.10.80 Fax : 04.92.03.10.96

PROTONTHERAPIE HAUTE ENERGIE CYBERKNIFE®

Dr BONDIAU

04.92.03.10.73 Fax : 04.92.03.16.52

Dr CLAREN - Dr NATALE - Dr SUMODHEE

04.92.03.10.77 Fax : 04.92.03.10.96

Dr DOYEN - Dr FALK

04.92.03.10.89 Fax : 04.92.03.10.96

Pr HANNOUN LEVI - Dr ALOI

Dr BENEZERY - Dr CHAND FOUCHE

Dr LAM CHAM KEE - Dr LEYSALLE

04.92.03.16.51 Fax : 04.92.03.16.52

Manipulatrice Coordonnatrice des Soins et accompagnement patient et famille

04.92.03.10.76

SALLES DE TRAITEMENTS

Salle CyberKnife® 04.92.03.16.50

Salle Proton Oculaire 04.92.03.20.79

Salle Proton HE 04.92.03.19.44 ou 19.43

Scanner 4D 04.92.03.10.16



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :



Centre Antoine Lacassagne
Institut Méditerranéen de ProtonThérapie
CyberKnife®



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE PROTONTHÉRAPIE - CYBERKNIFE®

227 avenue de la Lanterne - 06200 NICE

Tél. : 04 92 03 10 84

Email : protontherapie@nice.unicancer.fr

www.protontherapie.fr

*Le Centre Antoine Lacassagne est un établissement reconnu d'utilité publique
habilité à recevoir les dons et legs.*